



**Compte-rendu de la réunion de bureau du 07 janvier 2020  
Conseil de développement de la Métropole et du Pays de Brest**

**1 – Plan Climat Air Energie Territorial de Brest métropole**

Le bureau valide [l'avis](#) émis par les membres de la Commission Aménagement, Développement Durable.

Néanmoins, les membres de la commission présents au bureau regrettent que le Conseil n'ait pas été associé plus en amont à l'élaboration du Plan Climat à l'image des procédés utilisés dans les Communautés de communes du Pays et qui permettent d'avoir des échanges avec les élus et les organismes associés à leur élaboration (Energence, chambre d'agriculture, acteurs économiques...)

**2 – Mise en œuvre du SRADDET**

Le conseil Régional a élaboré son SRADDET (Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'équilibre des territoire) après 2 années de concertation large des breton.ne.s dans le cadre de la Breizh Cop. Les conseils de développement ont participé activement à cette phase.

En juillet 2019, le Conseil de développement a fait part de sa contribution au Président du Conseil régional dans laquelle il a souligné les inégalités territoriales à l'œuvre en Bretagne.

Par délibération du 28 novembre 2019, le projet de SRADDET a été approuvé par le Conseil Régional. ([consulter le document](#)). La mise en œuvre de ce schéma pose question, notamment en terme de contractualisation avec les territoires bretons. Ainsi, il semble que la Région privilégiera désormais les EPCI et non plus les Pays. Elle confie désormais le soin aux EPCI de définir eux-mêmes le territoire pertinent qui pourra être à géographie variable selon les thématiques.

Plusieurs remarques sont émises par les membres du bureau :

Le projet de SRADDET est synonyme d'un retour à la politique de guichet vis-à-vis des financements régionaux, de la concurrence entre EPPCI à l'œuvre par le passé.

- Jean-Pierre Caroff considère qu'il faudrait réussir à faire en sorte que la contractualisation perdure à l'échelle du Pays de Brest qui constitue un réel bassin de vie. Plus généralement, il apparait indispensable que lorsque qu'un territoire est organisé en pôle métropolitain ou en PETR la contractualisation doive se faire à cette échelle qui témoigne des dynamiques de coopération engagées par les EPCI.
- Yves Jullien propose de mettre en avant la libre organisation des territoires et leur volonté de travailler ensemble, de coopérer.



- Guy Jourden indique que, pour lui, le projet de territoire devra être élaboré à une échelle plus large que celle d'un EPCI mais à celle du bassin de vie et d'emploi et considère que le futur contrat devra s'appuyer sur ce projet.

### 3 – Questions diverses :

- Alain Hindré, Chambre d'agriculture, propose une présentation du travail réalisé par l'ADEUPa et la Chambre d'agriculture sur les filières agricoles et agroalimentaires fin mars. Suite à cette présentation, un travail pourrait être mené avec les membres du Conseil sur les perspectives d'avenir de ces filières et leurs enjeux prioritaires. Deux dates sont proposées, le 31 mars pour une présentation de l'étude et le 28 avril pour l'organisation d'un groupe de travail.
- François Rivoal (ADEUPa de Brest Bretagne) a présenté rapidement les résultats d'une étude sur [l'impact économique de la défense](#) à Brest en cours de finalisation.